

Dossier Sans-papiers

Face à la xénophobie d'État



La disparition officielle du Ministère de l'Identité Nationale n'y change rien. Avec le vote prochain de la loi Besson et la loi LLOPSI II, l'arsenal des lois liberticides, xénophobes et stigmatisantes continue de s'étoffer. Plus que jamais, les luttes de Sans-Papiers et les solidarités en leur faveur constituent un axe central dans le combat pour le droit à la dignité de touTEs et les libertés fondamentales.

Les lois répressives Sarkozy-Hortefeux-Besson, l'étalement des forces de police, la multiplication des contrôles et des rafles, sont une machine de guerre contre les travailleuses et travailleurs, contre la jeunesse. En cherchant à stigmatiser tel groupe, par exemple les Gens du voyage, à dresser les populations les unes contre les autres, ce pouvoir espère siphonner les voix du Front National, mais aussi imposer plus facilement la destruction généralisée des droits sociaux. L'axe sécuritaire et répressif est un élément central dans le projet ultralibéral du patronat. À cette fin Sarkozy multiplie les lois réduisant les possibilités de régularisation et facilitant les arrestations, les expulsions, niant au quotidien les droits fondamentaux (santé, hébergement, travail, accueil des demandeurs d'asile...).

La défense individuelle des dossiers de régularisation des Sans-papiers est légitime, et ce par tous les moyens au même titre que la défense des salariéEs victimes de la répression patronale. Mais il n'est pas possible de combattre la politique "d'immigration choisie" en "négociant" avec le patronat, avec Sarkozy et son gouvernement, une circulaire "pour des critères clairs et objectifs de régularisation" qui ne peut être qu'une circulaire d'application de ces lois. Les mois de "concertation" autour des lois déjà en place ont été autant de points d'appui permettant au gouvernement d'avancer dans l'élaboration et le vote de sa nouvelle loi. La réponse du RESF à Hortefeux montre qu'il n'y a pas d'espace de négociation dans ce cadre. Le petit nombre de récépissés obtenus par le "groupe des 11" suite à la grève des travailleurs sans papiers, souligne la nécessité de se battre sur des revendications claires tout en permettant aux intéresséEs de gérer eux et elles-mêmes leur lutte avec le soutien des organisations :

- Régularisation de TOUS les Sans-papiers ;
- Respect du droit d'asile ; fermeture des CRA.
- Liberté de circulation, abrogation des lois Sarkozy-Hortefeux ainsi que du CESEDA, retrait du projet de loi Besson en cours d'adoption au Sénat, abrogation de toutes les lois qui limitent la circulation et l'installation (Pasqua, Chevènement...) ; abrogation de Frontex.

Raymond Jousmet ☐

| | | | |
|---|-------|---|---------|
| Au sommaire | | Qui veut aller voir Hortefeux ?... Personne ! | p. VIII |
| Xénophobie d'État et laboratoire du pire | p. II | Lettre du RESF à monsieur Hortefeux | p. IX |
| Cimade - Chroniques de rétention 2008-2010 | p. IV | La grève des travailleurs Sans-papiers | p. X |
| Loi Besson : machine à enfermer et à expulser | p. V | Guyane : les Sans-papiers haïtienEs face à l'inhumanité de l'administration française | p. XII |

Xénophobie d'État et laboratoire du pire !

Face à un pouvoir qui mène une véritable guerre sociale, au service du patronat, et qui cherche constamment à diviser pour imposer les régressions sociales, la solidarité avec les Sans-papiers et leurs luttes constitue un axe majeur de résistance.

Au-delà de l'éternelle et grosse "ficelle", vieille comme le monde, consistant pour un pouvoir à désigner des boucs-émissaires afin de masquer ses échecs, ses affaires... et d'aveugler la perception des politiques menées exclusivement au service des plus riches, au-delà encore du calcul électoral de Nicolas Sarkozy pour qui la réélection en 2012 passera à nouveau par le "siphonage" de l'électorat du Front National...

L'extrême droite crédibilisée par le pouvoir en place

Le Front National n'est nullement effacé de la scène politique ! Tout au contraire, Sarkozy n'aura réussi qu'à légitimer et à crédibiliser ses théories abjectes, à rendre aussi les frontières entre l'extrême-droite et la droite dite républicaine toujours plus perméables. La percée de Marine Le Pen dans les sondages ne peut que nous motiver à une vigilance plus déterminée que jamais. Il nous faut rappeler que le capitalisme a souvent résolu ses propres crises et contradictions en imposant des replis identitaires violents.

Qui peut encore nier que c'est bien une véritable xénophobie d'État qui s'installe toujours plus en France ? Les théories et décisions politiques de ce gouvernement entraînent en effet la mise en place de politiques publiques appelant la mobilisation de tout l'appareil d'État pour rejeter les étrangers. L'intégration du ministère de l'immigration et de l'identité nationale au ministère de l'intérieur ne doit en rien nous rassurer : la même politique, peut être plus violente encore, se poursuit avec une mobilisation plus facile de tout l'appareil policier.

Sarkozy nous entraîne ainsi toujours plus loin dans l'ignoble. Quand on cautionne, encourage et réveille les plus bas instincts de la nature humaine, au mépris des valeurs solidaires, culturelles et civilisatrices, nul ne sait jusqu'où cette violence peut nous mener et le pire n'est jamais loin.

N'aurait-on rien appris, ni retenu de l'histoire ?

Mais le fait que la France soit "en pointe" dans ce domaine ne doit pas nous faire oublier que dans le reste de l'Europe aussi ces formes de xénophobie et de discrimination

se répandent. Comme si ce continent avait oublié le siècle passé et les cataclysmes provoqués par la remontée des nationalismes xénophobes.

La mémoire des années 1930 suffit à nous rappeler que les périodes de crises économiques majeures, comme celle dans laquelle nous venons d'entrer, sont des moments où les peurs de l'autre s'accroissent et avec elles les tensions identitaires ainsi que géopolitiques.

Les stratégies d'expulsion et de fermeture

Dans le cadre de cette politique toute entière tournée vers la répression des immigrés, plusieurs stratégies sont mises en œuvre. La plus spectaculaire, celle qui soulève le plus souvent l'indignation mais aussi la résistance, et c'est

heureux, celle des expulsions ! Profitons de l'occasion pour le rappeler solennellement : une expulsion est toujours une vie brisée !

Celle de la fermeture des frontières, interdire à tout prix l'accès à notre territoire bafoue la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** qui proclame la liberté de circulation et d'installation pour tous les êtres humains. Et si cette liberté existe aujourd'hui, c'est exclusivement en faveur des ressortissants des pays riches, les autres étant en quelque sorte assignés à résidence : un privilège qui aurait résisté à la nuit du 4 août 1789 !

Cette stratégie passe par les refus de visa, les murs, les gardes frontaliers

armés, les camps, les zones d'attente, les tractations avec lespires régimes, tels ceux de la Lybie ou du Maroc.

Et, disons-le sans aucune ambiguïté, cette stratégie est meurtrière ! On ne compte plus les noyés de la Méditerranée, de l'Atlantique, les mortés du désert et tant d'autres encore !

Elle demeure pourtant vaine et favorise de fait les réseaux que l'on proclame pourtant vouloir combattre. Ainsi harcelés, fragilisés, voyant se refermer devant elles/eux toutes les portes de la légalité, les migrantEs n'ont d'autres choix en effet que d'avoir recours et de se livrer à des passeurs qui n'ont jamais été si nombreux, si puissants et si riches !



Il en va toujours ainsi dès qu'un pouvoir tente de s'opposer par des moyens coercitifs à des mouvements irréversibles de la vie. Les réseaux de passeurs sont à la politique migratoire actuelle ce qu'Al Capone fut à la prohibition de l'alcool aux États-Unis des années 1920.

Imposer des conditions de vie dégradantes pour dissuader l'immigration

Enfin, une stratégie plus insidieuse est mise en œuvre, plus invisible, quoiqu'elle s'exerce sous nos yeux. Une stratégie tout autant ignoble puisqu'elle consiste à prendre en otage les immigrés, et je ne crois pas ici utiliser abusivement ce mot si galvaudé, pour s'en servir de porte-voix à l'adresse de toutes les candidates à l'exil des pays pauvres ou victimes de régimes autoritaires.

Il s'agit d'éviter "l'appel d'air", le grand mot est lâché, ce que nos responsables n'ont cessé de nous rappeler comme l'argument ultime et incontestable!

En clair, plus ils traiteront les quelques étrangers parvenus sur notre sol comme des chiens, et pire même, moins les autres seront tentés de venir. Les femmes et les enfants sont les premières victimes de cette politique. C'est indigne et tout autant stupide puisque jamais l'utilisation de ces moyens dégradants ne s'est avérée dissuasive. Dès lors et concrètement, on refuse la régularisation pendant des années à des personnes dont on sait pourtant parfaitement qu'on ne pourra plus les expulser (des enfants passent ainsi toutes leurs jeunes années dans l'angoisse et la précarité, ce qui ne peut avoir sur leur devenir que des effets dévastateurs). On multiplie les titres de séjour les plus précaires et les contrôles policiers ! Et l'on s'en prend encore aux conditions de la vie quotidiennes des personnes : l'exercice effectif du droit d'asile, l'accès au logement, aux soins et aux besoins élémentaires de tout être humain... deviennent toujours plus inaccessibles. Les Demandeurs d'Asile sont ainsi de plus en plus quasi systématiquement abandonnés à la rue !

La loi s'adapte peu à peu et accentue encore cette régression des droits. Ainsi, pour la cinquième fois en sept ans, du jamais vu, le CESEDA (Code d'Entrée et de Séjour des Étrangers et Demandeurs d'Asile) est en passe d'être révisé : ses modifications particulièrement liberticides ont été adoptées à l'Assemblée nationale et vont l'être au sénat.

Il y aurait urgence à stopper cette fuite en avant pour ces femmes, ces hommes et ces enfants harcelés et traqués, en premier lieu, et pour nous tous aussi car ces situations nous déshonorent et détruisent peu à peu notre humanité.

Des mesures hypocrites...

Malgré toutes ces mesures et le prix à en payer, le nombre des Sans-papiers en France demeure pourtant tout à fait stable ainsi que nous l'indiquent toutes les études et cela même s'il est, par définition, difficile de comptabiliser des personnes contraintes à une certaine clandestinité. C'est qu'au-delà de toutes ces mesures répressives, le capitalisme entretient et renouvelle en toute connaissance de cause ce créneau de salariés vulnérables afin de



diminuer le coût du travail dans tous les secteurs où l'activité ne peut se délocaliser (bâtiment, gardiennage, sécurité, nettoyage, soins aux personnes...), des "délocalisations sur place" en quelque sorte.

On peut donc penser que tout cet arsenal répressif ne poursuit qu'un seul but, celui de distiller la peur qui est "... le pire des assassins, (car) elle ne tue pas, elle empêche de vivre !", cette peur devant contraindre ces travailleurs à accepter des conditions de travail quasi esclavagistes. Et là, la vérité historique et le sens des mots sont fondamentaux : certes, il ne s'agit pas d'envoyer des êtres humains vers des camps d'extermination ; pourtant, les rafles, en tant que technique policière pour arrêter, sur un lieu précis, des populations ciblées et l'enfermement dans un camp, pour retenir arbitrairement des personnes avant de statuer sur leur sort, sont bel et bien des pratiques qui ont cours dans notre pays ou aux frontières de la Communauté Européenne. "Rafle" et "camp" sont ainsi des mots qu'il nous faut imposer pour définir avec exactitude les politiques menées. La déchéance de nationalité n'a elle aussi été décidée qu'en une seule autre période de notre histoire, à savoir le régime de Vichy.

Autant dire combien, dans ces circonstances, la lutte exemplaire des salariés sans papiers est porteuse d'espoir, la peur de la peur semble avoir disparu !

Pourquoi est-ce notre affaire à toutes ? Quels enjeux ?

Et ce dont il nous faut prendre conscience absolument et urgemment est que ces atteintes aux droits des plus fragiles, les étrangers, les différents, les autres,... remettent en cause tôt ou tard et inéluctablement les droits de toutes. Au bout du compte, elles définissent notre société. Tout d'abord, les pratiques discriminatoires et arbitraires s'étendent inévitablement jusqu'à devenir une véritable culture d'administration touchant toute à chacun. Nous avons pu le mesurer dans les difficultés véritablement kafkaïennes rencontrées par certains français d'origine étrangère pour renouveler leur carte d'identité nationale. Désormais, ce sont les mariages "gris", comme les qualifie odieusement le sinistre Besson, qui sont victimes d'une très forte suspicion : combien de Français découvrent avec effarement, en bute à une véritable police

des sentiments, comme il est malvenu désormais de vouloir unir sa vie à unE étrangerE ? Quant aux raffles, pour y revenir, elles ne peuvent évidemment ne s'effectuer qu'au faciès, ce que plusieurs policiers ont benoîtement avoué : ils et elles sont ainsi des milliers à être contrôlésEs chaque jour et à maintes reprises même s'ils ou elles sont étrangerEs en parfaite régularité ou FrançaisEs mais à la peau un peu trop brune. La jeunesse des banlieues est la première victime de cette autre atteinte aux droits.

Mais affaire de touTEs encore car le traitement réservé aux étrangerEs et la définition de leur droit, ou le plus souvent de leur "non-droit", servent en quelque sorte de laboratoire d'essai, "un laboratoire du pire" avant une application à l'ensemble de la société! Là encore, les exemples sont nombreux et plus guère contestables, ceux et celles-là qui avaient mis en garde ayant malheureusement eu parfaitement raison.

Ne citons que ces cas :

- **Les salariéEs sans papiers** ont expérimenté une précarité aujourd'hui appliquée à l'ensemble du monde du travail.

- **Les fichages de la population** qui se multiplient toujours plus, jusqu'à devenir génétiques et menacer les libertés individuelles et publiques, un véritable et gravissime problème de société, ont touché en premier lieu les étrangerEs.

- **Le principe de rétention administrative**, c'est-à-dire la possibilité d'enfermer une personne n'ayant commis aucun délit sur la simple décision d'un préfet, est entré dans notre arsenal juridique nous faisant changer de

monde : on peut être désormais incarcéréE non plus seulement parce qu'on a été jugéE coupable mais parce qu'on est suspectéE d'être un individu dangereux susceptible de commettre un délit.

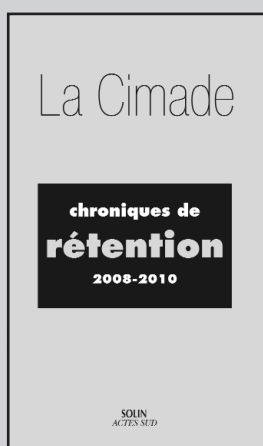
- **La politique du chiffre** déterminant annuellement un nombre de Sans-papiers à expulser a été le premier pas vers une généralisation de ces techniques de "management de projet" assignant aux salariéEs des objectifs chiffrés précis, toujours plus exigeants, puis évalués. Les sociologues du travail les définissent comme "une nouvelle façon de donner des ordres" qui a totalement modifié les missions et les pratiques des salariéEs, dont ceux et celles de l'Éducation Nationale, tout en engendrant une souffrance au travail pouvant entraîner des suicides ! Ainsi, des contrôleurs de la SNCF viennent de se faire sanctionner pour n'avoir pas assez verbalisé les voyageurs démunis d'un titre de transport. Ils eurent beau expliquer qu'ils avaient d'autres missions dont celle de veiller à la sécurité des personnes... rien n'y fit !

Certes, la solidarité en faveur des immigrés a progressé ces dernières années, grâce en particulier à la belle mobilisation citoyenne organisée autour du RESF (Réseau Éducation Sans Frontières), les luttes des Sans-papiers eux-mêmes se sont multipliées et radicalisées. À la lumière des enjeux évoqués ici, chacun comprendra combien ce combat doit s'amplifier encore et devenir un axe cardinal de toutes nos mobilisations.

Beauvais, le 12 décembre 2010
Jean- Michel Bavard, GD Oise □

La Cimade - Chroniques de rétention 2008-2010

Encore un livre sur les CRA dira-t-on. Les Centres de Rétention Administrative, nous avons - pensons-nous - tous les éléments pour appuyer notre rejet de "ces horreurs de la République" (cf rapport de L.Mermaz de 2001).



La Cimade, seule association à être autorisée dans ces lieux d'enfermement de 1984 à 2009, a régulièrement publié toutes ces dernières années un rapport copieux dont quelques courageux lecteurs nous faisaient une synthèse. Et les événements dramatiques, les résistances désespérées qui ont ponctué la vie dans ces prisons pour étrangerEs ont presque toujours été relayés au moins dans les réseaux que nous pratiquons. Donc, nous savons.

Ce que nous ne savons pas, c'est tout ce que les tracts, communiqués et rapports ne peuvent transcrire - la vie au jour le jour - parce qu'elle ne peut se réduire à l'énoncé de procédures, à la description d'un cadre matériel, même sordide, aux données "objectives" de la situation... ou à l'analyse politique. C'est de cette vie au quotidien que nous parlent ces textes.

Vingt-huit intervenants de la Cimade dans les CRA ou les LRA ont donc, durant deux ans, écrit, décrit, analysé ou crié comme ils le voulaient leur vie au quotidien dans ces lieux. "Certains claquent la porte, écoeurés par la « machine à expulser ». Certains disent « demain j'arrête ». Et continuent".

C'est fort, souvent bouleversant, toujours questionnant, et l'on comprend sans réticences "qu'ils ne supportent pas que l'on puisse penser qu'ils sont complices". Parce que, quelle que soit l'opinion de chacun de nous sur la Cimade, quand eux pensent que "s'ils n'étaient pas ce « regard extérieur », les « choses seraient pires », ils ont raison. Qui peut en douter ?

Ces témoignages, s'il le fallait, nous rappellent que nos engagements, aux unEs et aux autres, largement politiques c'est sûr, ne valent que pour changer des vies au quotidien.

Lisez-le. Diffusez-le.

Huguette Cordelier □

■ **Chroniques de rétention - 2008-2010**, Actes Sud

On peut le commander à l'EDMP prix public : 24,50€ (prix EDMP : 19,60€)

Loi Besson

La machine à enfermer et à expulser

Pour la cinquième fois en sept ans, le gouvernement fait passer une "réforme" du Ceseda (Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile). Le projet Besson, partie intégrante de "l'immigration choisie", s'articule à l'offensive contre les acquis sociaux. Et la nouvelle régression des droits visant la population étrangère fait peser de lourdes menaces sur les libertés démocratiques.

Les objectifs en matière d'expulsions ne sont pas atteints, annonce le **JDD** du 5 décembre 2010. Début 2012, Brice Hortefeux devrait pouvoir compter sur la loi Besson "**Immigration, Intégration et Nationalité**" pour accroître les expulsions. Quels sont les points essentiels de cette loi votée par l'Assemblée en première lecture le 12 octobre ? Alors que d'importantes mobilisations de Sans-papiers se sont déroulées depuis plusieurs mois (grèves en Ile-de-France, occupations, manifestations...) attestant d'un large soutien dans la population, alors que le rejet de cette xénophobie d'État s'exprime régulièrement et avec force, pourquoi Sarkozy peut-il poursuivre son offensive ? Deux questions auxquelles il faut tenter de répondre afin de mener un combat efficace.

Sarkozy-Hortefeux et Union européenne des objectifs identiques diversement déclinés

Cette cinquième loi sur l'immigration depuis 2003 est officiellement présentée comme la "transposition" dans la réglementation française, notamment le code des étrangers, de trois directives européennes (1). Certaines associations accusent le gouvernement d'aller au-delà car Besson s'inspire du rapport Mazenaud (11 juillet 2008) sur les politiques migratoires et il intègre certaines conclusions du séminaire gouvernemental sur l'identité nationale (8 février 2010).

Mais c'est oublier les relations étroites qu'entretiennent les législations nationales et européennes, lesquelles s'épaulent les unes les autres : ainsi, pour élaborer la "*directive dite de la honte*", le Parlement européen s'est-il appuyé sur les lois Sarkozy et Hortefeux de 2003, 2006, 2007 et le "*Pacte européen sur l'immigration et l'asile*" présenté par Hortefeux.

Pillage des cerveaux

Le projet prévoit qu'une "*carte bleue européenne*" d'une durée de trois ans renouvelable pourra être attribuée à un étranger titulaire d'un diplôme égal à la licence (ou ayant une expérience professionnelle d'au moins cinq ans) s'il obtient un contrat de travail d'au moins un an avec une rémunération d'au moins une fois et demi le salaire moyen annuel de référence. Le conjoint et les enfants de ces salariés bénéficieront de plein droit d'une

carte de séjour. Le pillage de la main d'œuvre des anciens pays colonisés est ainsi accentué et légalisé.

Travail au noir : les employeurs protégés

Le gouvernement a expliqué que son projet permettrait d'assurer une meilleure protection des droits sociaux des travailleurs et renforcerait les sanctions envers les entreprises ayant recours au travail illégal. Les travailleurs sans papiers auraient droit à un rappel de trois mois de salaire pour la période d'emploi illicite et à une indemnité de trois mois de salaire en cas de rupture du contrat de travail (un mois actuellement). Le préfet pourrait ordonner la fermeture administrative des entreprises qui emploient des Sans-papiers (six mois maximum).

En réalité, cette "protection" est une fumisterie. La loi répond à certaines demandes patronales qui protestent contre la concurrence "*déloyale*" des entreprises qui ont recours au "travail au noir". Faut-il des preuves ? Le député Mariani (UMP), rapporteur, a fait adopter un amendement : les employeurs d'étrangers sans titre de séjour ne seront pas sanctionnés s'ils sont de "bonne foi". Et c'est l'inspecteur du travail qui devra apporter la preuve que cette embauche illégale est "volontaire" !

Bannissement du territoire

Jusqu'alors, l'étranger à qui on a notifié "*l'obligation de quitter le territoire français*" (OQTF) dispose d'un délai de trente jours pour faire appel. Dorénavant, en invoquant la "*menace de trouble à l'ordre public*", le "*risque de se soustraire à cette obligation*"..., il ne disposera que de 48 heures pour demander au tribunal administratif l'annulation de cette décision. De plus, l'administration pourra assortir l'OQTF d'une "*interdiction de retour*" de trois ans sur le territoire français (avec prolongation possible de deux ans).

Les travailleurs résidant en France depuis longtemps, ainsi que les conjoints de Français vont aussi être exposés à un véritable bannissement des territoires français et européen (une peine de prison de trois ans pourra être appliquée à celui qui se sera soustrait à une mesure d'OQTF ou qui aura à nouveau pénétré sur le territoire).

Stigmatisation des Roms légalisée

Le projet fait entrer dans le droit la stigmatisation des Roms. Il comporte plusieurs mesures relatives aux

(1) La directive 2008/115/CE (directive de la honte) prévoit l'interdiction de retour des étrangers expulsés. La directive 2009/50 CE est conçue pour favoriser la venue de travailleurs "hautement qualifiés". La directive 2009/52/CE prévoit des sanctions à l'encontre des "employeurs" de Sans-papiers.



campements illicites et qui visent à faciliter l'expulsion des ressortissants communautaires comme les Rroms. En cas d'"abus d'un court séjour" (moins de trois mois) lorsqu'il multiplie des allers-retours "dans le but de se maintenir sur le territoire" ou s'il constitue "une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale", un ressortissant européen pourra aussi faire l'objet d'une telle mesure (avec interdiction de revenir pendant une durée de deux ou cinq ans).

Enfermement allongé

La durée de la rétention administrative des Sans-papiers passera de 32 à 45 jours maximum, comme l'autorise la directive "Retour" européenne. "La France est le pays européen dont la durée de rétention est la plus courte", se défend Éric Besson. Pas moins de vingt-cinq centres de rétentions administratives (CRA) sont implantés en métropole, auxquels il faut ajouter les CRA d'Outre-mer. Selon un rapport de la Cimade, ce sont plus de 50 000 étrangers qui ont subi l'enfermement, sur la base d'une mesure administrative de rétention en 2009 : aggravation des "interpellations abusives, violences et tensions à l'intérieur des centres, banalisation de l'enfermement des enfants...".

Éloigner ces juges...

... qui annulent les décisions des préfets

Le juge des libertés et de la détention (JLD), qui contrôle la régularité des conditions d'enfermement et d'interpellation ne pourra plus intervenir qu'au bout de 5 jours contre 48 heures aujourd'hui. Le juge administratif, qui lui statue sur la mesure d'éloignement, pourra donc statuer avant lui et des personnes seront expulsées sans avoir pu solliciter un JLD. De plus, le pouvoir d'appréciation du JLD sera considérablement restreint : il devra, par exemple, "tenir compte des circonstances particulières liées au placement en rétention d'un groupe d'étrangers".

Régulièrement, ces juges sont accusés de faire obstacle aux expulsions. C'est donc un véritable régime d'exception pour le traitement du contentieux de l'éloignement des étrangers que ce projet de loi veut instaurer.

Des zones d'attente...

... sur tout le territoire

Le projet de loi donne la possibilité aux préfets de décréter "zone d'attente temporaire" le lieu où sont découverts des étrangers clandestins. La zone s'étendrait de l'endroit de la découverte au point de passage frontalier le plus proche. Créées en 1992, les zones d'attente de placement en instance (Zapi) sont des lieux privatifs de liberté situés habituellement dans les gares, les aéroports ou les ports ouverts au trafic international et dans lesquels les clandestins sont retenus. Leurs droits y sont limités : seules sont autorisées l'assistance d'un médecin, d'un interprète et la communication avec un avocat. Avec cette nouvelle disposition, on crée des espaces où le droit français ne s'applique pas. Toute portion du territoire peut ainsi devenir une zone de non droit.

Outre-Mer outre-droit

Le projet de loi confirme que l'Outre-Mer est terre d'exception. Les étrangers éloignables y sont privés de recours suspensif contre les décisions de reconduite. Seul un référé déposé en un temps record peut (rarement) suppléer à cette carence. On déroge aussi aux normes en vigueur en matière d'interpellations et de contrôles de véhicules. Le projet de loi étend le régime d'exception déjà appliqué en Guyane et en Guadeloupe, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

Limitation, voire exclusion des soins médicaux

Jusqu'ici, les Sans-papiers bénéficiaient de l'aide médicale d'État si leur revenu mensuel était inférieur à 634 euros. Ils devront désormais s'acquitter d'un forfait de 30 euros pour avoir droit à cette aide. Cela afin d'éviter un "coût déraisonnable du système de santé français", et alors que la Caisse des dépôts évalue à 69 milliards d'euros le montant des exonérations de charges sociales (cadeaux faits au patronat).

Par ailleurs, jusqu'à présent, un étranger malade avait droit à un titre de séjour s'il n'avait pas accès aux soins qu'il nécessitait dans son pays d'origine. Désormais il n'y aura pas droit si "le traitement est disponible et approprié au regard des soins dans son pays d'origine." Avec cette formulation, un traitement réservé aux élites, aux zones urbaines, etc. est donc techniquement "disponible" même si la quasi-totalité de la population n'y a pas accès ! Hortefeux pourra ainsi renvoyer des étrangers malades mourir ailleurs !

Choisir les "bons Français"

Nicolas Sarkozy avait annoncé le 30 juillet à Grenoble l'extension de la déchéance de la nationalité française. Elle s'appliquera aux Français naturalisés depuis moins de dix ans (par l'intermédiaire du mariage) et condamnés pour avoir intentionnellement causé la mort d'une personne dépositaire de l'autorité publique (policier, gendarme, avocat, magistrat...) dans l'exercice de ses fonctions.

L'accès à la nationalité française sera conditionné à la signature d'une "charte des droits et devoirs du citoyen français" et à un "contrôle de l'assimilation" par le biais d'un "entretien avec un agent de l'État". Le processus de naturalisation est accéléré pour celui "qui présente un parcours exceptionnel d'intégration" dans les domaines "civique, scientifique, économique, culturel ou sportif".

Quant à l'étranger qui voudra renouveler sa carte de séjour, ou obtenir une carte de résident, il devra attester de son respect "des valeurs fondamentales de la République", "de son assiduité et du sérieux de sa participation aux formations civiques et linguistiques, à la réalisation de son bilan de compétences professionnelles et, le cas échéant, à la session d'information sur la vie en France".



Xénophobie d'État, et répression des mouvements sociaux

Le ministère de "l'identité nationale" est aujourd'hui supprimé ; mais c'est au prix de l'absorption du ministère de l'Immigration par le ministère de l'Intérieur, et alors que se développe la politique de répression contre les étrangers. L'OFPRO (office français de protection des réfugiés et apatrides) est aujourd'hui sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. De nouvelles pressions vont s'exercer pour accélérer l'instruction des demandes d'asile et ainsi reconduire les déboutés.

Le fichier général des étrangers (AGDREF) (après EURODAC, VISABIO et OSCAR) va bientôt devenir un fichier biométrique permettant de repérer immédiatement les étrangers sans papiers. La chasse aux Sans-papiers et les mesures de répression en seront d'autant facilitées.

"Le droit des étrangers a toujours été le laboratoire du pire", rappelait, il y a peu de temps, le Syndicat des avocats de France (SAF). La généralisation du fichier (de la maternelle à l'université... et au-delà, à pôle emploi), du fichier des malades... en est l'illustration. De même que l'enfermement plusieurs heures durant, sur un pont, une place (place Bellecour à Lyon) de centaines de personnes, dont nombre de jeunes issus de l'immigration.

Assez de "négociations" Retrait de la loi Besson : liberté totale de circulation

La politique "d'immigration choisie" est complémentaire à l'offensive contre les acquis sociaux, et ce, dans chaque pays d'Europe. L'objectif est de mettre à disposition du patronat une main d'œuvre bon marché et "docile". Ce sont ces lois qui fabriquent les "Sans-papiers" présentés comme de "nouveaux ennemis intérieurs" afin de diviser, d'affaiblir la résistance aux politiques qui, sur tout l'espace européen, visent à faire payer la crise du capitalisme à la population laborieuse et à la jeunesse. C'est donc l'ensemble des travailleurs et des jeunes, l'ensemble du mouvement ouvrier qui sont concernés par le nouveau projet de loi Besson.

Besson a annoncé son projet de loi à l'automne 2009. Alors que se développait la grève de plusieurs milliers de Sans-papiers, directions syndicales et associations (2) s'engageaient dans des "négociations" avec des organisations patronales, puis avec le gouvernement. Les directions syndicales ont ensuite fait lever les piquets de grèves au nom du fait qu'elles allaient déposer les dossiers. Résultat : au 25 novembre 2010, sur 6804 grévistes, 2400 dossiers ont été déposés et il y a à peine 600 régularisations ou récépissés (nombre inférieur au 1000 annoncés par Besson en novembre 2009).

Autre résultat : durant ces longs mois de "concertation", entouré d'experts, Besson a travaillé à son projet ; il l'a présenté le 31 mars au conseil des ministres sans rencontrer la moindre opposition, la mobilisation des Sans-papiers ayant été stoppée par les appareils syndicaux.

La loi votée à l'Assemblée est actuellement discutée en commission au Sénat. Le débat général doit avoir lieu en janvier avant le vote définitif. Mais peut-on combattre ce projet en faisant appel à "la conscience et à la responsabilité" des parlementaires, ainsi que l'écrit la lettre adressée par le collectif Unis Contre une Immigration Jetable (3) (UCIJ) le 26 septembre 2010 ? Cela au moment où dans la rue, était mise en cause la légitimité même de Sarkozy et de sa majorité aux ordres. Peut-on attendre de Sarkozy et de sa majorité aux ordres une autre politique ?

La mobilisation contre la loi sur les retraites l'a montré : on ne peut s'opposer à la loi Besson sans combat pour affronter Sarkozy et son gouvernement avec l'objectif de les chasser avant 2012. Cela implique d'œuvrer pour que les organisations du mouvement ouvrier cessent de se soumettre au "dialogue social" et réalisent l'unité sur des revendications claires. En premier lieu : **Retrait du projet de loi Besson ! Suppression du CESEDA et de toutes les lois qui limitent la libre circulation, la libre installation ! Fermeture des centres de rétention administrative !**

Régularisation de TOUTES et de TOUS les Sans-papiers !

**11 décembre 2010
Hélène Bertrand** □

(2) Groupe des onze : CGT, CFDT, Solidaires, FSU, UNSA, Droits devant, Ligue des droits de l'homme, Cimade, Femmes Égalité, Autrement, RESF.

(3) UCIJ : collectif auquel participent, entre autre la CGT, la FSU, Solidaires, l'Unef, la FSE, le PS, le PCF, le PG, le NPA.

Hortefeux invite RESF !

Qui veut aller voir Hortefeux ?... Personne !

Le 30 novembre 2010, Hortefeux a souhaité recevoir des "responsables" du RESF. Celui-ci lui a signifié un refus unanime.

On peut avoir totalement confiance en la capacité de nuisance du ministre de l'Intérieur Hortefeux. Exit "l'identité nationale", suppression symbolique de ce qui fut un bide... tant mieux, mais la chanson reste la même. Hortefeux récupère l'immigration et là, il sait faire, il a l'expérience pour avoir mené salement, "sans état d'âme" disait-il, la politique de l'immigration voulue par son ami président que nous qualifions de "xénophobie d'État", politique indigne, inacceptable.

Un refus unanime

Et curieusement, le 30 novembre, Hortefeux invite RESF et souhaite recevoir des "responsables" du réseau. On lui a pourtant signifié que nous n'avons ni "responsables" ni porte-parole. Pour quoi faire, dans quel but ? Pour montrer qu'il est ouvert au dialogue? Et proposer une circulaire comme en 2005 suspendant les expulsions des familles ayant des enfants scolarisés jusqu'à la fin de l'année scolaire? Ou, comme en 2006, une circulaire de régularisation de familles sur critères (qui avait déclenché un immense espoir... mais ce fut une tromperie : 33 538 dossiers déposés et 6 924 adultes (pas de familles) régularisés ?... Il ne le dit pas, donc, on ne sait pas... ça sent l'arnaque, c'en est une.

C'est donc une réponse claire et unanime du réseau que nous adressons à Hortefeux : "... nous ne donnerons pas suite à votre demande. Nous n'irons pas faire semblant d'être consultés alors que votre politique, déjà tracée et bien connue, va à l'inverse de ce que nous réclamons".

La xénophobie d'État se poursuit

On voit mal comment ce pouvoir pourrait infléchir réellement - au risque de se déjuger devant son électorat - sa politique de l'immigration. Il n'y aura ni pause ni changement de politique. Le vote prochain de la loi Besson devrait lui permettre d'exercer encore mieux ses talents d'expulseur, d'autant que les objectifs en matière d'expulsions ne sont pas atteints. Les pressions sur les préfets se poursuivent pour atteindre les 28 000 reconduites à la frontière. Il s'agit d'"accentuer l'effort" dans les dernières semaines, alors que 25 511 étrangerEs ont été expulséEs en onze mois, soit 7% de moins par rapport à 2009. Et Hortefeux de menacer les préfets: "Je veillerai personnellement à vos résultats et j'inviterai à me rencontrer ceux qui connaissent le plus de difficultés"... et de dire la manière: utilisation de toutes les places disponibles dans les centres de rétention administrative, gestion active de la demande d'asile, poursuite de la lutte contre le travail clandestin, éloignement des délinquants condamnés à une peine d'interdiction du territoire.

Cette offensive anti-étrangers indésirables fonctionne sur tous les plans tant la docilité servile des préfets, policiers, institutions est évidente :

- le rythme s'intensifie, des expulsions de parents, de jeunes majeurEs, de travailleurEs sans papiers, de familles séparées sont annoncées tous les jours, l'enfermement des enfants en centre de rétention se banalise ;

- l'AME (Aide Médicale d'État, créée en 2000, qui offrait, jusqu'à présent, une couverture médicale gratuite aux étrangerEs en situation irrégulière dont les revenus sont inférieurs à 634 euros par mois) est supprimée. Conséquences : absence de soins pour les plus précaires, recours aux urgences, moindre efficacité du traitement, coût plus élevé pour la collectivité et développement de pathologies contagieuses ;

- ordonnance du Conseil d'État du 19 novembre qui contrevient à la directive européenne du 27 janvier 2003 sur l'accueil des demandeurs d'asile : faute de places dans les structures adaptées, ils peuvent être hébergés dans des tentes "pour une période aussi courte que possible" ;

- Hortefeux assurait le 14 décembre que "protéger les Français" était "un combat" nécessitant "une mobilisation totale, générale et permanente", en présentant devant l'Assemblée nationale le projet de loi sur la sécurité intérieure (Loppsi 2).

La multitude de cas inhumains causés par cette sale politique est consultable sur le site RESF, élément parmi d'autres que, plus tard, consulteront les historienNEs qui étudieront cette période de notre histoire.

Pour une manifestation nationale unitaire

Aujourd'hui, il s'agit donc de dire NON, par les mots, les actes de solidarité, de désobéissance à des lois iniques, en rejoignant "l'Appel pour une manifestation nationale et unitaire au mois de mai 2011, à la date anniversaire de la création du ministère de l'Immigration qui perdure aujourd'hui sous une autre forme, contre ce ministère et sa politique pour que cesse cette situation qui porte atteinte à des droits fondamentaux, menace gravement le droit d'asile et ruine l'existence des personnes étrangères visées. Nous exigeons sa suppression, l'arrêt immédiat de cette politique et la régularisation des Sans-papiers". (Appel sur le site <http://www.reseau-terra.info/word-press/?p=641>)

En conclusion du Forum des résistances qui s'est tenu le 4 décembre à la Bourse du Travail de Paris, à l'initiative de travailleurEs syndicalistes dans les services publics venuEs là pour témoigner des pressions et des intimidations dont sont victimes celles et ceux qui osent s'opposer au dévoiement de leurs missions de service public, Stéphane Hessel disait :

"Nous avons beaucoup de raisons de nous indigner. Il faut faire la distinction entre le légal et le légitime. Pour nous, c'est la légitimité qui compte, c'est ce pour quoi nous résistons".

Pierre Cordelier □

Lettre de RESF à Hortefeux

À Monsieur le ministre de l'Intérieur

Monsieur le Ministre, vous avez souhaité rencontrer le Réseau Éducation Sans Frontières, RESF.

Le Réseau dans sa diversité aussi bien géographique que philosophique, politique, spirituelle, refuse de désigner en son sein quelques représentants que ce soit pour venir au ministère.

Monsieur le Ministre, vous avez inauguré en 2007 le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire. Vous, et le gouvernement que vous servez, aviez alors la possibilité de faire différentes politiques à l'égard des étrangers et notamment à l'égard de ceux que vous désignez comme "sans papiers". Ces familles et ces jeunes majeurs scolarisés, que nous défendons, ont bien entendu des centaines de papiers, mais ils sont en attente d'une décision administrative qu'ils sollicitent auprès des préfectures : un titre de séjour.

Le gouvernement que vous servez et vous-même avez pris le parti d'une politique du chiffre, non pas celle d'une intégration des familles et des jeunes présents en France depuis des années par la délivrance d'un titre de séjour pérenne, mais la politique de l'expulsion à tout prix avec des objectifs précis fixés préfecture par préfecture, prime de résultat à l'appui. Le nombre d'expulsions a été de plus en plus important d'une année sur l'autre. Vous avez choisi de devenir ce que nous appellerons "*ministre de la Rafle et du Drapeau*", vous l'avez fait, avez-vous dit, "*sans état d'âme*". Vous avez rempli vos objectifs.

Bien sûr, pour rassurer les bonnes consciences, vous avez dans le même temps affirmé que votre politique était "*ferme mais humaine*", vous déclarant "*fier de nos valeurs*", de notre pays qui est à l'origine de la **Déclaration des Droits de l'Homme**, qui a ratifié la Convention européenne, la Convention internationale des droits de l'enfant. Ces grands textes qui défendent et protègent les droits fondamentaux de chacun, quel qu'il soit, d'où qu'il soit, vous en usurpez le prestige dans le même temps que vous les bafouez en menant une politique qu'il faut bien qualifier de xénophobie d'État. La multitude de cas inhumains que vous avez assumés est trop longue pour qu'il soit possible d'en faire la liste. Enfants en rétention, familles brisées par l'expulsion d'un ou de plusieurs des leurs, lycéens expulsés en cours d'études sont hélas des démentis vivants et désespérants de vos paroles. Ni les expulsés, ni leurs proches, ni leur entourage, ceux qui les rencontrent tous les jours à l'école, au travail, ne peuvent croire que ce soit cela une politique humaine. Ils savent en outre que vous avez été alerté sur chacun de ces cas et que votre humanité ne s'est pas manifestée.

Monsieur le Ministre, après l'intermède de Monsieur Besson qui a poursuivi sans faiblir votre politique, vous retrouvez aujourd'hui la charge de l'immigration au sein du ministère de l'Intérieur. Police et immigration ! Tout un programme. Après les événements de cet été, les Roms, citoyens européens, nommément désignés comme devant être chassés de leurs habitats précaires pour être expulsés, nous voyons bien que si votre politique s'est modifiée, c'est pour le pire, le renforcement de la xénophobie et la banalisation de la plus grande brutalité en paroles et en actes. Nous n'en prendrons qu'un seul exemple concret, celui d'Ardi, jeune garçon de 15 ans très lourdement handicapé, que la police est allée chercher dans un centre de soins spécialisés et qui a été expulsé par le ministre

Besson. Mais, à notre connaissance, vous n'envisagez pas son retour en France, bien que l'état de santé de ce jeune se dégrade de jour en jour.

Monsieur le Ministre, vous allez défendre la loi concoctée par votre prédécesseur car, dites-vous, "*vous vous inscrivez dans ses pas*". Vous n'hésitez donc pas à franchir un seuil très grave en restreignant très fortement le contrôle judiciaire sur l'administration. Ce projet de loi renforce les pouvoirs arbitraires de l'administration au détriment de ceux du juge pourtant garant selon la Constitution des libertés individuelles. Il bafoue la notion d'accès équitable à la justice garantie par la Convention européenne des droits de l'Homme. Il utilise le prétexte de directives européennes pour banaliser et aggraver l'enfermement, il construit une société fondée sur la peur et le rejet de l'autre stigmatisant les étrangers et les français d'origine étrangère.

Monsieur le Ministre, vous savez déjà, et vous pouvez le constater tous les jours, que nous RESF, ne sommes pas d'accord avec le projet politique en matière d'immigration que vous poursuivez avec acharnement depuis 2007. Vos protestations d'humanité, vos engagements ou ceux de Monsieur Besson sont constamment démentis par vos actes. Que pourrions-nous donc nous dire ?

Monsieur le Ministre, fort de votre majorité au Parlement, vous allez faire passer une loi inique, vous expulsez chaque jour, mais vous le faites contre l'assentiment d'une grande partie de la population de ce pays. Et nous, RESF, nous n'existons que parce que nous avons le soutien et l'aide des citoyens ordinaires que votre politique révulse. Vous pouvez poursuivre des hommes et des femmes pour délit de solidarité, mais vous ne pouvez pas en brider l'expression journalistique. Vous refusez de l'entendre mais tous ceux qui attendent la délivrance d'un titre de séjour par décision administrative sont au cœur de la population, ils en font partie intégrante, ils sont des nôtres. Et si, nous qui avons des "papiers", nous les défendons, c'est parce que nous défendons l'idée d'une société humaine, solidaire et juste, où les considérations pour les êtres humains que nous sommes tous, sont premières et non pas secondaires.

Monsieur le ministre, votre politique est insoutenable car nous, citoyens, nous sommes nombreux, conjoints, enfants ou petits enfants de migrants. Nous avons des conjoints qui sont des migrants. Le président de la République lui-même est enfant de migrant. C'est cela la population de la France aujourd'hui et vous n'y pouvez rien changer.

Nous voulons, quant à nous, que les jeunes de toutes origines puissent étudier, travailler, aimer, vivre leur vie sans craindre une expulsion qui anéantisse leur avenir, nous voulons que cessent la chasse aux "sans-papiers", l'enfermement de parents et trop souvent d'enfants dans les centres de rétention, la négation quotidienne de droits fondamentaux comme l'asile, le logement, le travail, l'accès aux soins... Nous voulons que cessent les poursuites contre tous les militants de la solidarité et ceux qui dénoncent le caractère inhumain et régressif de votre politique.

C'est pour toutes ces raisons que nous ne donnerons pas suite à votre demande. Nous n'irons pas faire semblant d'être consultés alors que votre politique, déjà tracée et bien connue, va à l'inverse de ce que nous réclamons.

Pour RESF : Mireille Peloux, Brigitte Wieser, Jean-Michel Bavard □

La grève des travailleurs Sans-papiers



Cliché Pierre Cordelier

À bien des égards, la grève des travailleurs sans-papiers commencée en octobre 2009 en Région Parisienne, constitue un évènement exceptionnel. Nous revenons ici sur le bilan d'une lutte qui est loin d'être terminée.

Fousseyni, gréviste sans papiers, qui visite le musée de l'histoire de l'immigration, s'arrête devant le panneau lumineux qui explique qu'au Mali, nombre de dispensaires et d'écoles sont financés par tous celles et ceux qui sont venuEs travailler en France. Il aperçoit alors le nom de son village "Troula, région de Kaye" en légende d'une photo. En se penchant, il reconnaît son école sur la photo prise le jour de son inauguration. Et devant, au milieu du groupe d'enfants, il est là, il a sept ans. Aujourd'hui il en a presque trente, il est en grève depuis un an et occupe avec les travailleurEs sans papiers la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration. Il fait partie des 6804 grévistes de l'Acte II débuté le 12 octobre 2009.

Retour sur un combat qui ne date pas d'hier.

À partir de 1974 se succèdent les lois restreignant l'installation des étrangerEs sur le territoire français, dont les lois Stoléru en 1977, Pasqua en 1986, Debré en 1997, Sarkozy en 2003, 2005 et 2006 et cela continue encore avec la loi Besson qui doit repasser devant le sénat à la mi-janvier 2011. Parallèlement se sont développées les mobilisations pour la régularisation des migrantEs, organisés dans les différents collectifs de Sans-papiers, souvent communautaires, et soutenus par des associations humanitaires et/ou de défense des droits de l'Homme. Ces luttes ont fait évoluer l'image de l'immigréE qui est passé du "clandestin" au "sans-papiers". Grâce à l'action menée entre autres par le Réseau Éducation Sans Frontières, ils/elles sont apparus comme des pères et

mères de famille, des jeunes, des enfants, des nouveaux nés, si semblables aux petits français.... Le mouvement de grève des travailleurs sans papiers va rappeler une autre évidence : tous les Sans-papiers sont des travailleurEs, avec ou sans emploi, parfois malades : ils et elles ne débarquent pas sur le sol français pour s'y dorner la pilule.

Une genèse de plusieurs années

C'est un travail de plusieurs années qui a permis de construire un mouvement d'ampleur et, même si dès 1973, 52 travailleurs sans papiers se mettent en grève dans une entreprise de recyclage de papier (Margoline à Nanterre et Gennevilliers) pour leurs conditions de travail et leur régularisation. Il faudra attendre 2006, à Chilly-Mazarin pour revoir une grève dans une blanchisserie industrielle, Modeluxe, à la suite de licenciements dus à une descente de l'inspection du travail après dénonciation. Se succèdent ensuite celles de Buffalo grill, Métal Couleur, etc. Ce mouvement précurseur ne sera réellement soutenu par des organisations syndicales significatives qu'à partir du moment où, en novembre 2007, la nouvelle loi Hortefeux, qui durcit encore les conditions du regroupement familial, comportera un article 40, qui prévoit la possibilité de régularisation par le travail.

Pour certains, comme le GISTI, ce ne serait qu'une adaptation de la loi à la politique d'immigration choisie, pour d'autres, comme Droits Devant, une avancée sur laquelle s'appuyer pour obtenir la régularisation de Sans-papiers sans femmes ni enfants qui peuplent les nombreux foyers.

Après le premier test effectué par la CGT Paris dans le restaurant de la Grande Armée, appartenant au prestigieux groupe Coste, une vague de grèves avec occupation est lancée le 15 avril 2008 dans 16 entreprises en région parisienne, rejointes par Solidaires et la CNT nettoyage. Cette lutte sera très forte pendant trois mois. Elle permettra environ 2600 régularisations mais toutes les grévistes ne seront pas régularisés. À mesure que le rapport de force faiblit, que les piquets sont levés, les régularisations se raréfient et les obligations de quitter le territoire se mettent à pleuvoir.

Ouvertures

Des rencontres entre associations et organisations syndicales ont fait émerger une réalité de situations bloquées où l'arbitraire préfectoral bat son plein en s'appuyant sur un empilement de lois, circulaires, décrets et autres télégrammes dont les critères exposés sont très subjectifs ou carrément pas appliqués. Seul le rapport de force est payant. Mais il doit être de plus en plus musclé.

Ainsi, dans la perspective d'une reprise des mobilisations, une première réunion rassemblant organisations syndicales et associations, a lieu le 23 septembre 2009 à l'initiative de la CGT, pour définir ensemble des modalités d'action et un partenariat qui s'avèrera plus long que prévu.

Une lettre au premier ministre est envoyée le 1^{er} octobre, signée par les 11 participants : CGT, CFDT, UNSA, Solidaires, FSU, Autremonde, LDH, RESF, Femmes Égalité, Cimade et Droits Devant. Face au bilan mitigé de l'année passée, le curseur est placé plus haut. Il ne s'agit plus de négocier préfecture par préfecture mais d'interpeller directement le gouvernement pour lui arracher une circulaire de régularisation qui *"doit définir des critères améliorés, simplifiés, appliqués dans l'ensemble du territoire national. Elle doit garantir une égalité de traitement de chaque salarié(e) quel que soit son lieu de travail et à l'intérieur d'un même lieu de travail. Elle doit définir une procédure de régularisation sécurisée et standardisée quel que soit le département"*. Il s'agit bien là d'une lutte syndicale : on ne se bat plus seulement pour son propre intérêt mais aussi pour tous les autres. La loi française garantissant l'égalité des droits entre les travailleurs, les Sans-papiers doivent donc être régularisés pour qu'ils ne subissent aucune discrimination. Tel est l'angle d'attaque de la revendication.

La grève

Sans réponse de la part du gouvernement, la grève démarre le 12 octobre avec 1300 grévistes. Le 14, ils/elles sont 2300 dans 34 sites différents en région parisienne, organisés syndicalement par la CGT, Solidaires et la CNT Nettoyage qui ne parviendra jamais à rejoindre le groupe des 11 face au veto de la CGT.

À la différence du mouvement 2008, cette fois-ci, les travailleurEs isolés dans leurs entreprises (restauration, notamment) se joignent au mouvement.

Les travailleurEs d'une même entreprise l'occupent. Les individuelLes se regroupent dans des sites professionnels patronaux symboliques comme la Fédération Nationale des Travaux Publics pour les salariéEs du bâtiment, le Fonds d'Assurance Formation de l'Industrie Hôtelière pour celles et ceux de la restauration, lieu qui regroupera notamment des travailleurEs africainNEs et des centaines

de travailleurEs chinoisEs. Une carte de gréviste non siglée et numérotée est remise à chaque gréviste et son double centralisé. Les non régularisés du mouvement de 2008 sont intégrés à ce mouvement.

Le 11 novembre, on compte 5000 grévistes de 1800 entreprises et de 38 départements différents. Pour autant, la grève ne s'étend pas en province et ce sont les travailleurEs qui montent en région parisienne pour y faire grève. À la fin du mouvement, ils/elles seront 6804 détenteurEs d'une carte de grève et recensés comme telEs.

Les comités de soutien

Les comités de soutien s'organisent autour des différents piquets, alimentés par la présence du réseau associatif et militant qui tente de pallier à l'âpreté de la lutte. Le maillage par quartier du RESF, notamment, a permis de développer la solidarité et d'assurer matériellement un confort minimum aux grévistes sans lequel il eût été encore plus difficile de tenir. Les fêtes et concerts ont rempli les caisses de grève, et certaines mairies, qui organisaient avec RESF le parrainage des enfants de Sans-papiers ont été mises à contribution pour l'installation de WC sur les piquets ou le financement de l'alimentation quotidienne. Malheureusement, les piquets situés dans les zones industrielles ou dans les quartiers huppés de la capitale ont connu une réalité quotidienne très dure, avec peu de soutiens. D'où l'intérêt d'une caisse centrale de grève qui reversait intégralement aux grévistes les sommes rentrées, en commençant par les plus isolés.

Durant tout l'hiver, les évacuations par les forces de l'ordre des entreprises occupées se multiplient, quasi quotidiennement dans celles de l'intérim, dont on nie aux employés le droit d'y faire grève, et peu à peu dans tous les piquets de regroupements professionnels.

Le 23 novembre, une circulaire tombe, adjointe d'une *"Synthèse des bonnes pratiques des services instructeurs"* qui contient les critères restrictifs commentés par Besson qui, lui, annonce environ 1000 régularisations.

Ce texte ne répond pas aux attentes des grévistes qui, en Assemblée générale des délégués, décident de poursuivre la grève.

La traversée de l'hiver

Pendant de longs mois, les initiatives pour médiatiser cette grève sans précédent se multiplient et les interpellations au ministère du travail restent sans réponse. La grève dure et une partie du patronat s'en inquiète. Des rencontres entre certains de ses représentants (ETHIC, CGPME, Véolia, etc.) et ceux des organisations syndicales du groupe des onze aboutissent à la rédaction d'une *"Approche commune"*, texte consensuel proposant des modalités de régularisation, *"afin de permettre l'effectivité de l'égalité de traitement entre les salariés et afin de combattre les distorsions de concurrence entre les entreprises"*, qui doit forcer le gouvernement à rouvrir des négociations.

Le 1^{er} avril au matin, l'évacuation du dernier piquet de regroupement (FAF SAB) se transforme en sit-in toute la journée et permet de reprendre les contacts avec les ministères.

Mais fin mai, la situation est toujours au point mort et c'est à l'issue de la manifestation interprofessionnelle du 27 mai, que le cortège des travailleurEs en grève s'installe sur les marches de l'Opéra Bastille pour exercer une ultime

(1) du nom d'une jurisprudence en Conseil d'État au bénéfice d'un M. Sacko.

pression. Alors que les rencontres reprennent entre les syndicats des onze (CFDT, UNSA, CGT, Solidaires et FSU) et le ministère de l'immigration et la direction générale du travail, l'évacuation par la force est organisée le 2 juin. C'est un échec : malgré la quarantaine de Sans-papiers interpellés (relâchés le soir même), les travailleurEs sans papiers ne se dispersent pas, et il y en a même qui lâchent leurs piquets pour venir à la rescousse. La place de la Bastille se remplit de nouveau. L'occupation se poursuivra jusqu'au 18 juin, date de la dernière rencontre avec le ministère d'où sortira l'"Addendum au guide des bonnes pratiques" améliorant les critères précédents. (Justifier de 12 mois de travail sur 18 ou 24 pour l'Intérim, multi-employeurs possibles ; dans l'aide à la personne, le cerfa de 20h suffit pour recevoir une APS (Autorisation Provisoire de Séjour) en attendant de trouver le complément à concurrence du SMIC) Les piquets sont levés petit à petit et le dépôt des dossiers s'organise après un long mois de flottement entre ministères et préfectures pour la mise en place des nouvelles procédures.

Mauvaise volonté et arbitraire préfectoral

Fin septembre, 1800 dossiers sont déposés mais seuls 58 récépissés ou titres de séjour sont distribués. On voudrait faire payer leur combativité aux grévistes qu'on ne s'y prendrait pas autrement, d'autant que le ministère lui-même reconnaît avoir régularisé plusieurs centaines de travailleurs sans papiers, non grévistes ceux-là, sur la base de l'Addendum du 18 juin.

Les grévistes aussi réclament une action spécifique : le 7 octobre, 500 d'entre elles et eux investissent la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, " pour dénoncer

ces lenteurs et ces attermolements et pour exiger le respect des engagements pris". Les rencontres reprennent entre ministère de l'immigration, direction du travail et maintenant seulement CGT, Solidaires et FSU, la CFDT et l'UNSA ayant décidé de se retirer de négociations à présent limitées aux seulEs grévistes.

Un texte spécifique aux grévistes est rédigé le 5 novembre et confirmé par un envoi le 18, juste après le remaniement ministériel (ouf). Il permet de remonter très en arrière la période de référence de 18 ou 24 mois (au-delà de la période de grève), de compenser par le temps de présence la faiblesse des preuves de travail, la délivrance d'un récépissé "Sacko" (1) autorisant la recherche et l'exercice d'un emploi pour les non titulaires d'un contrat de travail cerfa, celle d'un titre de séjour sur présentation d'un cerfa de 30h/hebdo dans le secteur de l'aide à la personne, etc. Un critère n'a pas bougé : le temps de présence de 5 ans.

Début décembre, ce sont environ 4000 dossiers qui ont été déposés dans les différentes préfectures et plus de 700 récépissés avec autorisation de travail ou titres de séjour qui ont été délivrés, mais toujours à dose homéopathique.

Grève sans précédent en France comme en Europe, ce mouvement des Sans-papiers n'est toujours pas terminé. Si la circulaire - et malheureusement pas un décret opposable - n'est pas à la hauteur de toutes les espérances, elle représente néanmoins une avancée face à un gouvernement qui pratique depuis son avènement la xénophobie d'État. Le travail en commun des associations et des organisations syndicales, parfois difficile, permettra, on peut l'espérer, la généralisation d'un front uni et plus fort dans les années à venir.

Clotilde Maillard □

En Guyane

Les Sans-papiers haïtienNEs face à l'inhumanité de l'administration française

En janvier et juin 2010, le ministre de l'immigration s'est engagé à suspendre le retour forcé des HaïtienNEs. Pourtant, neuf mois après le séisme, qui a touché beaucoup de familles en Guyane (où l'immigration haïtienne est importante : 27% de la population immigrée [INSEE 2009]), l'État français interpelle à nouveau des HaïtienEs sans papiers et ordonne leur expulsion.

L'État français continue à opposer des exigences irréalisables en termes d'état civil, privant des HaïtienNEs de France de leur droit à y résider et à être rejointEs par des proches, bloquéEs en Haïti par l'attente d'un visa, alors que leur survie y est menacée.

Il brandit cyniquement aux HaïtienNEs installés en France, principalement dans les départements français d'Amérique, des obligations de quitter le territoire et des arrêtés de reconduite à la frontière, bien qu'Haïti demeure dans une situation critique.

Car la reconstruction d'Haïti n'est toujours qu'un vain mot. La région de Port au Prince reste un espace meurtri et détruit : tas de gravats, de ferrailles, immeubles ravagés, maisons écroulées... camps installés sur des espaces publics (Champ de Mars, Place Saint Pierre...). À ce chaos indicible s'ajoute un retour vers ces camps de nombreuses personnes qui avaient fui la capitale : jusqu'à 1 200 pers./j au camp Corail, selon des sociologuEs haïtienNEs. De plus, l'épidémie de choléra ne cesse de s'aggraver et la situation politique issue des récentes élections accroît les difficultés.

L'expulsion par la France d'HaïtienNEs dans leur pays d'origine est donc un véritable déni des bouleversements liés au séisme, ce qui viole l'article 3 de la *Convention européenne des droits de l'homme* (sic), qui interdit d'exposer quiconquE à des "traitements dégradants et inhumains".

Infos Pascal Noguès, via le RESF de la Guyane □